

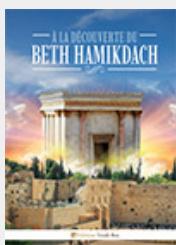


Traité Guittin

Michna 1 - Chapitre 4

השליח גט לאשתו והגיע בשליח, או שליח אחריו שליח, ואמר לו, גט שנתתי לך בטיל הרוי זה בטיל. קדם אצל אשתו, או שליח אצל שליח, ואמר לה, גט שליחתך לך בטיל הוא הרוי זה בטיל. אם משגה גט על ידה, אין יכול לבטלו.

Si quelqu'un a envoyé un acte de divorce à sa femme, puis a rencontré le messager ou lui a envoyé un autre messager et lui a dit : « L'acte de divorce que je t'ai donné est annulé », il est annulé. S'il est venu chez sa femme avant, ou si avant il a envoyé à sa femme un messager et dit à elle : « L'acte de divorce que je t'ai envoyé est annulé », il est annulé. Mais si après que l'acte de divorce est arrivé en ses mains, il ne lui est plus possible de l'annuler.



A la découverte du Beth Hamikdach

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions